

DOC
CA1
EA9
R69
FRE
nov. 1976

Le ministère des Affaires extérieures

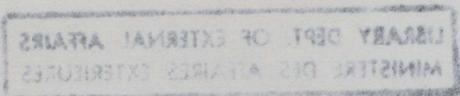


Page documentaire 69

Le ministère des Affaires extérieures

(Révisé en novembre 1976)

53-546-047



Direction des services de l'information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série des Pages documentaires peuvent s'obtenir auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser à la Direction des relations publiques du ministère des Affaires extérieures (Ottawa, K1A 0G2).

Historique

Depuis la proclamation de la Confédération (1867) jusqu'à 1914, le Canada a eu, en somme, le statut de colonie autonome au sein de l'Empire britannique. Ses relations extérieures relevaient du gouvernement impérial de Grande-Bretagne, qui en assurait la direction par l'intermédiaire du *Colonial Office* ou ministère des Colonies et du gouverneur général. Cependant, en 1914 le Canada et les autres dominions britanniques avaient acquis, en pratique, des pouvoirs considérables dans le domaine des relations extérieures. Aussi — ce qui s'explique en partie par son importance croissante sur la scène internationale et par un désir d'autonomie qui s'accrut encore au cours de la Première Guerre mondiale — le Canada devait-il, par la suite, chercher à s'assurer, dans le cadre constitutionnel de l'Empire, une maîtrise plus complète de ses rapports avec les autres pays. Cette évolution a atteint son point culminant à la Conférence impériale de 1926.

Au début du siècle, le Canada s'est surtout attaché, en matière de relations extérieures, à se doter de meilleurs rouages administratifs. La première proposition officielle visant à créer, à l'exemple de l'Australie, un ministère des Affaires extérieures, a été formulée en 1907 par Joseph Pope (devenu, plus tard, sir Joseph Pope) alors sous-secrétaire d'État.

En mai 1909, le Parlement, ayant été saisi d'un projet de loi présenté par le gouvernement de sir Wilfrid Laurier, autorisait la création d'un ministère des Affaires extérieures. Comme son nom l'indique, ce ministère devait être responsable des relations du Canada avec les divers gouvernements de l'Empire britannique et avec les nations étrangères. La loi qui créait le Ministère le plaçait sous l'autorité du secrétaire d'État, lequel était secondé par un sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures faisant fonction de sous-chef permanent du Ministère. La formation du nouveau ministère n'entraîna aucun changement d'ordre constitutionnel.

Une loi modificatrice adoptée en 1912 a soustrait le Ministère à l'autorité du secrétaire d'État pour le placer directement sous l'autorité du premier ministre qui, à compter du 1^{er} avril 1912, détint donc le portefeuille du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A diverses reprises, on a bien songé à nommer un ministre uniquement responsable des Affaires extérieures, mais ce n'est qu'en

mars 1946 que le Parlement fut saisi d'un projet de loi visant à abroger l'article de la loi de 1912 prévoyant que le premier ministre devait assumer, en plus de ses propres fonctions, celles de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le projet de loi fut adopté le 2 avril. Cinq mois plus tard, soit le 4 septembre 1946, l'honorable Louis Saint-Laurent devenait le premier secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Débuts du Ministère

Au début, le personnel du Ministère, plutôt restreint, se composait d'un sous-secrétaire d'État (Joseph Pope), de deux commis principaux et de quatre autres commis. En 1912, on y ajouta un sous-secrétaire d'État adjoint et, en 1913, un conseiller juridique.

Avec la reconnaissance progressive de l'autonomie canadienne dans les affaires internationales et le rôle de plus en plus important du Canada à l'étranger, l'expansion du Ministère devint inévitable. Après 1920, il devint de plus en plus manifeste que les services diplomatiques et consulaires britanniques n'étaient plus en mesure de représenter convenablement les intérêts du Canada. Peu à peu, le nouveau Ministère s'organisa pour prendre en main la gestion des affaires extérieures du pays.

En 1921, le Haut-Commissariat du Canada à Londres fut placé sous l'autorité du Ministère. En 1925, un conseiller canadien (appelé par la suite représentant permanent) a été délégué pour représenter le Canada à Genève aux diverses conférences et assemblées de la Société des Nations, et pour tenir le gouvernement du Canada au courant des travaux de la Société et du Bureau international du Travail.

L'accord conclu à la Conférence impériale de 1926, aux termes duquel le gouverneur général cessait de représenter le gouvernement britannique pour devenir le représentant personnel du Souverain, marqua pour le Ministère une évolution très importante. Cette décision entraîna deux changements: 1) le gouvernement britannique, n'ayant plus de représentant au Canada, nomma en 1928 un haut-commissaire à Ottawa; 2) à compter du 1^{er} juillet 1927, la correspondance en provenance du Bureau des Dominions (Londres) et des gouvernements étrangers fut adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et non plus au gouverneur général.

Représentation à l'étranger

Avant la création du Ministère, le Canada était représenté à Londres (depuis 1880) par un haut-commissaire et à Paris (depuis 1882) par un agent général. Toutefois, ces deux fonctionnaires ne jouissaient pas du statut diplomatique. Il en était de même des délégués commerciaux et des agents d'immigration nommés par leurs ministères respectifs pour représenter le Canada à l'étranger, vers la fin du XIX^e siècle. Le ministère des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, ou *Foreign Office*, s'occupait des négociations avec les pays étrangers, tandis que le ministère des Colonies, ou *Colonial Office*, traitait de nos affaires avec les autres pays de l'Empire britannique. Ces deux ministères invitaient souvent des représentants canadiens à prendre part aux négociations. Les services diplomatiques et consulaires britanniques veillaient aux intérêts du Canada à l'étranger. A cette époque, le Canada ne communiquait avec les autres gouvernements que par l'intermédiaire du gouverneur général.

Avant 1920, le Canada n'avait donc pas de représentants diplomatiques à l'étranger. Dès cette année-là, cependant, les gouvernements de la Grande-Bretagne, du Commonwealth et des États-Unis acceptèrent le principe de la nomination d'un ministre canadien à Washington, nomination qui n'eut lieu qu'en 1926. Au début de l'année 1927, le Canada ouvrait sa première légation à Washington. En 1928, le commissaire général du Canada à Paris était promu ministre canadien auprès du gouvernement français et, en 1929, une légation canadienne ouvrait ses portes à Tokyo. A la même époque, les États-Unis, la France et le Japon établissaient des légations à Ottawa.

La crise économique des années trente a ralenti l'expansion du service extérieur. A trois années de progrès rapides (1926-1929) succéda une période d'organisation qui devait s'étendre sur une dizaine d'années. L'arrivée à Ottawa, en 1937, d'un ministre belge a relancé les échanges de représentants diplomatiques avec d'autres pays. En janvier 1939, le Canada établissait des légations en Belgique et aux Pays-Bas.

Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, il devint impérieux pour le Canada de nouer des relations plus étroites et plus directes avec les autres gouvernements du Commonwealth, avec les gouvernements alliés et d'autres gouvernements étrangers. Au lendemain

de sa déclaration de guerre du 10 septembre 1939, le gouvernement du Canada annonça qu'il enverrait des hauts-commissaires en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et en Irlande, exemple qui amena des nominations réciproques de la part des gouvernements de ces pays. La nomination d'un haut-commissaire canadien à Terre-Neuve, en 1941, soulignait l'importance que prenait ce territoire du point de vue de la défense du Canada.

L'importance croissante de l'effort de guerre du Canada et de son rôle sur la scène internationale entraîna un accroissement rapide de ses échanges diplomatiques avec les pays étrangers. En 1942, en vertu d'un accord de réciprocité, le Canada nomma des ministres en URSS et en Chine. Durant la guerre, un seul et même ministre canadien fut accrédité auprès de plusieurs gouvernements alliés alors établis à Londres ou au Caire, soit ceux de la Belgique, des Pays-Bas, de la Tchécoslovaquie, de la Grèce, de la Norvège, de la Pologne et de la Yougoslavie. (Chacun de ces gouvernements était représenté par son propre ministre au Canada.) Après la libération de la France, le ministre canadien affecté à Alger comme représentant du Canada auprès du Comité français de libération nationale, resta un certain temps dans cette ville puis revint à Paris à titre d'ambassadeur. Le Canada a maintenant des missions diplomatiques dans les capitales de tous ces pays.

Les relations diplomatiques que le Canada entretient avec l'Amérique latine datent aussi du dernier conflit mondial. En 1941, le Canada ouvrait des légations au Brésil et en Argentine (notre ministre en ce dernier pays fut aussi accrédité auprès du Chili en 1942) et, de leur côté, ces pays envoyèrent pour la première fois des représentants à Ottawa. Des représentants diplomatiques furent nommés au Mexique et au Pérou en 1944, puis à Cuba en 1945. Si le Canada décida d'ouvrir pendant la guerre des missions diplomatiques en Amérique latine, ce n'est pas seulement parce que le commerce interaméricain prenait un essor considérable mais aussi parce que plusieurs pays latino-américains étaient devenus ses alliés et que des rapports plus étroits avec ces pays devaient permettre de résoudre des problèmes communs. Le Canada entretient maintenant des relations diplomatiques avec tous les pays d'Amérique latine.

L'expansion des services diplomatiques du Canada s'est poursuivie après la guerre. Des ambassades ont été établies dans plusieurs pays. Par ailleurs, à partir de 1947, des hauts-commissaires ont été

accrédités auprès de l'Inde et du Pakistan et, par la suite, auprès de la plupart des nouveaux pays membres du Commonwealth. Dans les années soixante, le Canada a accru ses relations diplomatiques avec les pays francophones et notamment avec les pays d'Afrique francophone qui ont obtenu leur indépendance à cette époque.

Depuis la guerre, le Canada a suivi la tendance générale et a élevé ses légations au rang d'ambassades. Dès 1943, la plupart des grandes missions canadiennes à l'étranger devenaient des ambassades. Depuis lors, selon les cas, les missions furent des ambassades dès le départ — ce fut le cas de certaines de celles qu'on a déjà mentionnées — ou elles furent élevées à ce rang un certain temps après leur création. (Il en fut ainsi en Suisse et en Italie.)

Devenu membre des Nations Unies, le Canada a vu ses responsabilités outre frontières s'accroître et il a dû se faire représenter au sein des divers organes de l'Organisation des Nations Unies mise sur pied à San Francisco en 1945. Après son élection au Conseil de sécurité (mandat d'une période de deux ans) en septembre 1947, il envoya — à partir de janvier 1948 — une délégation permanente au siège des Nations Unies à New York et, la même année, il ouvrit un petit bureau à Genève, siège européen de l'ONU. Depuis lors, en raison des responsabilités de plus en plus lourdes qu'il a assumées au service de l'ONU (surveillance de la trêve en Palestine, membre du groupe d'observateurs militaires de l'ONU en Inde et au Pakistan, participation à la Force d'urgence de l'ONU, aux opérations de l'ONU au Congo, etc.), ces deux bureaux ont pris de l'ampleur et sont devenus des missions permanentes.

Membre fondateur de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord créée en 1949, le Canada a joué un rôle très actif au sein de cette organisation. Dès la création du Conseil de l'Atlantique Nord en mai 1952, le Canada installa à Paris sa délégation permanente chargée de défendre ses intérêts auprès de l'OTAN. En octobre 1967, lorsque le Conseil de l'Atlantique Nord dut transporter son nouveau quartier général à Bruxelles, la délégation canadienne s'y transporta également. Le Canada possède aussi une délégation permanente auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique à Paris.

Au cours de ces dernières années, les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ont non seulement représenté le Canada

après de ces diverses organisations internationales permanentes et de leurs divers comités mais ils ont fait partie des délégations canadiennes à plusieurs conférences internationales.

Genre et nombre de missions

Le Canada entretient aujourd'hui des relations diplomatiques avec quelque cent vingt-cinq pays par l'intermédiaire des missions suivantes:

- a) *Ambassades*: Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Liban, Maroc, Mexique, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République fédérale d'Allemagne, République populaire de Chine, Saint-Siège, Sénégal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Union des républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre.
- b) *Ambassadeurs non résidents*: Afghanistan, Bahrein, Birmanie, Bolivie, Bulgarie, Burundi, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Gabon, Guinée, Haute-Volta, Honduras, Islande, Jordanie, Koweït, Laos, Libéria, Libye, Luxembourg, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Oman, Panama, Paraguay, Qatar, République arabe du Yémen, République centrafricaine, République populaire du Bénin, République de Guinée-Bissau, République de Somalie, République Dominicaine, République du Surinam, République populaire du Congo, République socialiste du Vietnam, Roumanie, Rwanda, Soudan, Syrie, Tchad, Togo, Uruguay.
- c) *Hauts-commissariats*: Australie, La Barbade, Bangladesh, Ghana, Grande-Bretagne, Guyane, Inde, Jamaïque, Kenya, Malaysia, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Singapour, Sri Lanka, Tanzanie, Trinité-et-Tobago, Zambie.
- d) *Hauts-commissaires non résidents*: Bahamas, Botswana, Chypre, Fidji, Gambie, Grenade, Lesotho, Malawi, Malte, Maurice, Ouganda, Samoa occidentales, Sierra Leone, Souaziland, les Tonga.

- e) *Commissariat*: Hong Kong.
- f) *Commissaires non résidents*: Belize, États associés des Indes occidentales et Montserrat.
- g) *Consulats généraux*: Atlanta, Bordeaux, Boston, Chicago, Düsseldorf, Hambourg, Johannesburg, Los Angeles, Marseille, Melbourne, Milan, New York, Nouvelle-Orléans, San Francisco, Seattle, Strasbourg, Sydney.
- h) *Consulats*: Belfast, Birmingham, Buffalo, Le Cap, Cleveland, Dallas, Detroit, Glasgow, Manchester, Minneapolis, Philadelphie, Rio de Janeiro, San Juan, Sao Paulo, Stuttgart.
- i) *Consul général non résident*: Monaco.
Consuls non résidents: Macao, Saint-Marin.
- j) *Consulat général honoraire*: Reykjavik.
- k) *Mission militaire*: Berlin.
- l) *Missions permanentes*: Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) (Vienne), Conférence du Comité sur le désarmement (Genève), Nations Unies (New York), Nations Unies (Genève) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) (Vienne).
- m) *Délégations permanentes*: Entretiens relatifs à la réduction mutuelle et équilibrée des forces (M.B.F.R.) (Vienne), Conseil de l'Atlantique Nord (Bruxelles), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.) (Paris).
- n) *Délégation canadienne*: Négociations commerciales internationales (Genève).
- o) *Mission d'observateurs*: Organisation des États américains (Washington).
- p) *Mission auprès des Communautés européennes (résidence à Bruxelles)*: Communauté économique européenne (C.E.E.), Communauté européenne de l'Énergie atomique (Euratom), Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Fonctions du Ministère

Le Ministère a pour fonctions principales:

- a) de diriger les relations canadiennes avec les autres pays; de représenter le Canada au sein des organismes internationaux; de protéger et de promouvoir les intérêts canadiens à l'étranger;
- b) de rassembler, confronter et analyser des renseignements relatifs aux événements qui peuvent influencer sur les relations internationales du Canada;
- c) de correspondre avec les gouvernements étrangers et leurs représentants au Canada;
- d) de négocier et conclure des traités et d'autres accords internationaux;
- e) de représenter le Canada dans les pays étrangers et aux conférences internationales;
- f) d'aider les Canadiens en voyage à l'étranger;
- g) de refléter à l'étranger l'esprit créateur et la qualité des connaissances et de la culture canadiennes.

Organisation de l'administration centrale à Ottawa

L'administration centrale du ministère des Affaires extérieures est organisée de façon à assurer son efficacité, à accroître sa souplesse et à encourager une coordination aussi étroite que possible entre le personnel chargé respectivement de l'exécution des tâches opérationnelles et de l'élaboration continue des lignes de conduite qui régissent ses opérations.

Le sous-secrétaire assume la responsabilité globale de la politique et des opérations du Ministère. Avec le sous-secrétaire associé et les sept sous-secrétaires adjoints, il forme une équipe dont relèvent les principaux domaines de la politique étrangère. Ils constituent un ensemble connu sous le nom de Groupe des sous-secrétaires.

Depuis plusieurs années déjà et conformément à la politique établie, les opérations du Ministère ont été confiées aux *directeurs généraux* d'un certain nombre de *bureaux* qui composent le gros du Ministère, ce, afin de permettre à la haute administration de se consacrer entièrement à l'élaboration et à l'orientation des lignes de conduite. Ces grandes unités, dont la création était le principal

objectif de la réorganisation, rassemblent la plupart des directions du Ministère en trois catégories: *géographique, fonctionnelle et administrative*. La caractéristique la plus frappante de cette structure est donc la décentralisation de la nouvelle organisation du Ministère qui a pour but d'exploiter les avantages qu'offre l'adoption du principe de la planification et de la gestion par pays. Ce principe facilite la distinction entre les questions qui appellent des décisions de la part de la haute administration et celles qui peuvent faire l'objet de décisions au niveau des gestionnaires directement chargés de la conduite des opérations du Ministère.

Groupe des sous-secrétaires

Les responsabilités du sous-secrétaire sont étroitement liées à certaines fonctions qui doivent être exercées sous le contrôle direct du Groupe des sous-secrétaires. Il s'agit de fonctions relatives aux questions de sécurité et aux relations avec le corps diplomatique. Le *Service de presse* est associé au groupe des sous-secrétaires et travaille en étroite coopération avec le cabinet du ministre. Le *directeur général du personnel* fait fonction de conseiller spécial auprès du sous-secrétaire pour les nominations à l'étranger et les questions connexes. Le *Groupe d'analyse politique* est chargé d'examiner les questions de plus grande portée. Lui aussi relève directement du sous-secrétaire, tout comme le *Bureau de liaison (sécurité et renseignements)*, le *Cabinet du chef du protocole*, le *Bureau des recherches spéciales*, le *Service d'inspection*, le *Conseiller en bilinguisme* du Ministère et le *Directeur des négociations aériennes*.

L'*attaché de presse du Ministère* s'occupe des relations des Affaires extérieures avec la presse, la radio et la télévision en ce qui concerne la politique étrangère du Canada. Secondé par une petite équipe, il prépare les conférences de presse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et convoque les journalistes à l'occasion de conférences internationales (Canada et étranger) et de visites de dignitaires.

Le *Centre des opérations* a été créé pour permettre au Ministère et au gouvernement de réagir rapidement et de signaler aux ministres et hauts fonctionnaires les rapports et événements qui revêtent une importance immédiate pour le Canada. Des groupes de travail spéciaux sont souvent mis sur pied à l'occasion de crises. Leur

quartier général est alors établi au Centre où ils prennent alors leurs décisions et rassemblent tous les renseignements qui les intéressent.

Le *Groupe d'analyse politique* a été formé pour élaborer et analyser, dans des perspectives à long terme, les principales options et principaux objectifs politiques. Il coordonne les études de politiques du Ministère pour faire en sorte qu'elles correspondent aux principaux objectifs du Canada en matière de politique étrangère, relève les incompatibilités pouvant se manifester dans la politique suivie ou dans certains secteurs entre les visées à court terme et à long terme et entretient des rapports avec d'autres groupes (gouvernementaux, privés ou universitaires) chargés de l'analyse et de la planification des politiques. Enfin, il travaille à unifier la politique étrangère des divers ministères intéressés. Son président est directement responsable devant le sous-secrétaire d'État et fait partie du Groupe des sous-secrétaires.

Le *Bureau de liaison (sécurité et renseignements)* n'appartient à aucune des catégories dites géographique, fonctionnelle ou administrative. Il s'occupe de l'aspect sécurité des opérations du Ministère et assure les services de liaison dans le domaine de la sécurité et des renseignements.

Le *Directeur des négociations aériennes* est chargé de la conduite d'une longue série de négociations bilatérales. Il est comptable au Comité interministériel de l'aviation civile, lequel est chargé d'unifier les domaines de l'aviation civile nationale et internationale et de faire les recommandations appropriées au ministère des Transports et au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le *Cabinet du chef du protocole* poursuit deux objectifs principaux: il doit d'abord faciliter l'installation des représentants étrangers au Canada et, dans la mesure du possible, créer des conditions propices à l'exercice de leurs fonctions; il prend aussi les dispositions nécessaires en vue de l'accueil, du logement et du divertissement des visiteurs officiels. Les deux services du Cabinet, celui du protocole et celui des visites et conférences, concourent à la réalisation de ces objectifs.

Le Ministère assure, par ailleurs, les services de soutien administratif du *Bureau des recherches spéciales*.

L'*inspecteur général*, directement responsable devant le sous-secrétaire d'État, assure, sans avoir à le soumettre à d'autres

autorités, l'examen méthodique et l'évaluation des opérations de l'administration centrale et des missions à l'étranger. Son but est de permettre aux gestionnaires de tous les échelons de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités en leur fournissant des analyses, évaluations, observations et recommandations objectives. Relève du service de l'inspecteur général un agent de chacun des principaux ministères (outre celui des Affaires extérieures) ayant des représentants à l'étranger: Industrie et Commerce — Main-d'œuvre et Immigration. Ces deux agents sont des employés à temps plein du Service, alors que les représentants d'autres ministères et organismes, comme l'Agence canadienne de développement international, n'en font partie qu'à l'occasion de certaines visites d'inspection.

Le *conseiller en bilinguisme* coordonne la mise en application de la politique du Ministère touchant le bilinguisme. Il est également responsable de la qualité des textes préparés par le Ministère dans les deux langues officielles et dirige une équipe de rédacteurs-recherchistes (cinq à Ottawa, un à Bruxelles). Il joue le rôle d'intermédiaire entre le Ministère et le Bureau du commissaire aux langues officielles, de même qu'avec d'autres organismes s'intéressant au bilinguisme.

Bureaux géographiques

Chacun des quatre bureaux géographiques coordonne l'élaboration de la politique canadienne concernant les pays de la région dont il est responsable — ainsi que la mise en œuvre de cette politique — et supervise les activités des missions diplomatiques et consulaires qui y sont installées¹. (La principale responsabilité de ces dernières est de veiller à la qualité des relations établies entre le Canada et le pays auprès duquel elles sont accréditées.) Les bureaux constituent les principaux points de contact des missions diplomatiques des autres pays accrédités au Canada sur les questions bilatérales. Ils conseillent des organismes canadiens, tant gouvernementaux que privés, au sujet de leurs politiques envers les pays et les organisations multilatérales avec lesquels ils entretiennent des relations dans des domaines spécialisés.

En collaboration avec d'autres organismes du gouvernement, les bureaux géographiques prennent les dispositions qui s'imposent lors des visites officielles, au Canada ou à l'étranger. (Il s'agit souvent

¹Voir annexe.

de visites de ministres et de chefs d'État ou de gouvernement.) Il leur incombe alors de préparer la documentation et les sessions d'information nécessaires.

Il appartient aussi aux bureaux géographiques de superviser la façon dont les ressources sont attribuées aux missions et de veiller à la gestion efficace de chacune d'entre elles.

Le *Bureau des Affaires d'Afrique et du Moyen-Orient* se compose d'un bureau central et de trois directions: Afrique anglophone, Afrique francophone et Maghreb, et affaires du Moyen-Orient. Il supervise les activités d'environ vingt-cinq missions diplomatiques et consulaires installées dans la région fort vaste et diversifiée qui relève de sa compétence. Dans la plupart des cas, ces missions sont accréditées non seulement auprès du pays où elles sont établies mais aussi auprès de pays où le Canada n'a pas de résidence officielle. Le Bureau est donc responsable des relations du Canada avec plus de cinquante pays.

Le *Bureau des affaires de l'Asie et du Pacifique* comporte trois directions: Asie de l'Est, Pacifique et Asie du Sud et, par le biais de celles-ci, dirige les activités de dix-sept missions diplomatiques et consulaires établies en Asie du Sud, de l'Est et en Océanie. L'une de ses tâches importantes est la mise en œuvre de la politique de la «troisième option», politique qu'il espère réaliser en intensifiant les relations du Canada avec les pays de la région du Pacifique, et, plus particulièrement, en diversifiant et en renforçant ses rapports avec le Japon qui, sur le plan économique, dépasse de beaucoup les autres pays de cette région.

Le *Bureau des affaires d'Europe* est responsable, par le biais de ses trois directions (Europe de l'Est, Europe du Nord-Ouest et Europe de l'Ouest), des activités de quelque trente-quatre missions diplomatiques et consulaires. De plus, il joue un rôle important dans la mise en œuvre de la politique de la «troisième option», dont les effets se font de plus en plus sentir non seulement au niveau des relations qu'entretient le Canada avec divers pays européens, mais aussi au niveau de la participation du Canada, associé à divers pays d'Europe, à des institutions et activités multilatérales: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe, Organisation de coopération et de

développement économique (O.C.D.E.), Communauté européenne. (Le Canada, depuis peu, est lié à celle-ci par un lien contractuel).

Le *Bureau des affaires de l'hémisphère occidental* coordonne les relations du Canada avec les États-Unis, les pays d'Amérique latine et les Antilles du Commonwealth. La *Direction des États-Unis d'Amérique* s'occupe de tous les aspects des relations existant entre le Canada et les États-Unis (c'est avec ce pays que le Canada entretient les relations les plus importantes) et donne des conseils sur toute une gamme de problèmes intéressant les deux pays, notamment sur les problèmes de l'environnement. Il incombe aussi à cette direction de contrôler les activités de l'ambassade du Canada à Washington et de quinze consulats et consulats généraux disséminés aux États-Unis. Les vingt pays d'Amérique latine, y compris les îles antillaises de Cuba, de la République Dominicaine et d'Haïti, relèvent de la *Direction de l'Amérique latine*, qui est aussi chargée de conseiller l'observateur canadien à l'Organisation des États américains (O.E.A.) ainsi que les représentants du Canada au sein de divers autres organismes inter-américains. La *Direction des Caraïbes* est responsable des relations du Canada avec les Antilles du Commonwealth, les Bermudes et le Surinam (dix-neuf États territoriaux au total) et s'occupe de certains aspects des relations du Canada avec la principale organisation de la région, la Communauté et le Marché commun des Caraïbes (CARICOM).

Bureaux «fonctionnels»

Alors que les bureaux précédents correspondent chacun à une région donnée, les bureaux suivants se définissent par leur fonction. Ce sont: les Bureaux des affaires technologiques et économiques; de la défense et du contrôle des armements; des affaires juridiques; des affaires consulaires; des affaires des Nations Unies; des affaires publiques; et de la coordination.

La réalisation des objectifs du Ministère repose sur la collaboration établie entre les bureaux «fonctionnels» et les bureaux géographiques. Chaque bureau géographique, en tant que centre de coordination chargé de l'élaboration et de la gestion de certains projets et programmes (chacun intéresse un pays donné), veille à ce que les opérations des missions respectent la ligne d'action des bureaux «fonctionnels». De même, les bureaux «fonctionnels» respectent les

décisions des bureaux géographiques dans la conduite de leurs opérations.

Le *Bureau des affaires technologiques et économiques* élabore et coordonne la politique suivie par le Ministère en ce qui concerne les grandes questions économiques, scientifiques et «environnementales» qui, sur le plan international, viennent au premier rang des préoccupations du Canada. Il groupe quatre directions: celle de la coopération, celle de la politique commerciale, celle des transports, des communications et de l'énergie et celle des sciences et de l'environnement.

La *Direction de la coopération* coordonne les divers points de vue du Ministère sur les questions d'aide extérieure; c'est par son intermédiaire que se font les consultations avec l'Agence canadienne de développement international et avec d'autres ministères et organismes de l'État dont relèvent certains aspects de l'aide au développement, aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral. La Direction est également chargée d'étudier l'importance des relations commerciales canadiennes du point de vue des intérêts des pays en voie de développement et elle assure la liaison avec la Société pour l'expansion des exportations et le Centre de recherches pour le développement international. Ses représentants participent aux consultations interministérielles sur les questions d'aide et sur certaines questions touchant les relations commerciales et intéressant les pays en voie de développement: elle dirige la préparation des réunions des instances internationales axées sur la coopération (Conférence sur la coopération économique internationale, Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, banques régionales de développement) dont le Canada fait partie et participe au recrutement des membres des délégations qui y sont envoyées.

La *Direction de la politique commerciale* est responsable de la politique économique du Ministère, notamment en ce qui touche le commerce, les ressources et les questions de politique financière et d'investissements. Elle coordonne les activités du gouvernement, formule les positions canadiennes en matière de politiques au sein d'organisations économiques multilatérales telles que l'Organisation de coopération et de développement économique, le Conseil écono-

mique pour l'Europe, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Fonds monétaire international et divers autres organismes économiques internationaux. La Direction dirige aussi la mise au point de politiques en matière de relations économiques et commerciales bilatérales, de même que les principales mesures visant à les diversifier et à les renforcer, et les activités de la mission représentant le Canada auprès des Communautés européennes à Bruxelles.

La *Direction des transports, des communications et de l'énergie* s'occupe en premier lieu des aspects internationaux des problèmes de transports, de communications et d'énergie, notamment des questions à caractère bilatéral et multilatéral concernant l'énergie nucléaire, des accords bilatéraux de l'aviation civile, d'INTELSAT et de diverses autres questions touchant les communications, de l'exportation de matériaux stratégiques, des relations bilatérales et multilatérales avec d'autres pays en ce qui a trait à l'énergie, et de la représentation du Canada au sein d'organismes internationaux s'occupant de questions énergétiques (Agence internationale de l'énergie, Commission sur l'énergie de la Conférence sur la coopération économique internationale . . .). La Direction est également responsable des questions relevant de l'Agence internationale de l'énergie atomique et veille au relèvement des garanties canadiennes et internationales dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (T.N.P.).

La *Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux* a été créée en 1970 en raison de l'importance croissante que revêtent la science, la technologie et les problèmes de l'environnement dans les relations internationales. Cette direction permet au Ministère d'assumer de nouvelles responsabilités et groupe dans un seul service des activités jusque-là dispersées. Elle s'occupe des aspects internationaux, et notamment intergouvernementaux, des activités de nature scientifique et technique ou se rattachant à la protection de l'environnement. Ses responsabilités portent aussi sur la conduite des relations scientifiques avec les pays étrangers et les organisations internationales, et notamment sur la négociation d'accords concernant les questions scientifiques et techniques et les problèmes de l'environnement; elle joue un rôle consultatif à l'égard des questions scientifiques qui ont des répercussions sur la politique étrangère, et un rôle d'intermédiaire et de coordonnateur entre les

ministères et organismes à vocation scientifique; enfin, elle s'occupe de la représentation scientifique officielle du Canada à l'étranger.

Le rapport direct qui existe entre la politique extérieure et la politique de défense exige une liaison étroite entre les Affaires extérieures et les autres ministères, notamment celui de la Défense nationale. Le *Bureau de la défense et du contrôle des armements*, qui englobe la Direction des relations de défense et la Direction du désarmement et du contrôle des armements, est, à cet égard, responsable des activités du Ministère.

La coordination de la politique extérieure et de la politique de défense — en ce qui concerne le rôle du Canada en tant que membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, sa participation à la défense du continent nord-américain et son engagement dans d'autres activités militaires à l'étranger, y compris le maintien de la paix — est assurée par divers comités et groupes interministériels où le Ministère est représenté. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures préside les séances du Comité du Cabinet chargé de la politique extérieure et de la défense, auxquelles le sous-secrétaire et d'autres fonctionnaires du Ministère assistent aussi lorsque cela s'impose. Le Ministère est représenté au sein de plusieurs organismes interministériels supérieurs qui étudient les facettes de la politique de défense et formulent des avis à ce sujet. Le directeur général du Bureau est membre de la section canadienne de la Commission permanente canado-américaine de la défense, dont le Bureau assure le secrétariat, et il représente également le Ministère au Comité canado-américain pour la planification d'urgence dans le domaine civil.

La *Direction des relations de défense* a pour mission de coordonner les vues du Ministère et de préparer des documents sur les questions relatives à l'orientation de notre politique de défense, à l'exception de celles qui ont trait au contrôle des armements et au désarmement. Pour ce faire, elle collabore étroitement avec le ministère de la Défense nationale et avec d'autres ministères et organismes: Bureau du Conseil privé, ministère de l'Industrie et du Commerce, etc.

La Section OTAN s'intéresse à la politique étrangère et à la politique de défense du Canada dans le cadre de l'Organisation du

Traité de l'Atlantique Nord. Cela suppose une coordination permanente au niveau ministériel et interministériel lors de la préparation des directives destinées à la délégation représentant le Canada auprès de l'OTAN à Bruxelles (directives qui portent sur le large éventail de sujets qui intéressent l'Alliance) et lors de l'organisation des réunions semestrielles des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'OTAN. La Section est aussi responsable du financement et de la dotation en personnel de la délégation canadienne de l'OTAN et des questions touchant le rôle des Canadiens au sein du Secrétariat international de l'OTAN.

La Section de l'Amérique du Nord coordonne la politique et l'activité du gouvernement sur tous les aspects de la défense de l'Amérique du Nord et veille à ce que les considérations de politique étrangère découlant de la coopération militaire canado-américaine reçoivent toute l'attention voulue. Le principal mécanisme consultatif chargé de la coopération canado-américaine en matière de défense est la Commission mixte permanente de défense qui se réunit quatre fois l'an. La section coordonne aussi la coopération avec les États-Unis portant sur divers projets de recherche axés sur le maintien de l'état de préparation défensif de l'Amérique du Nord.

La Section de l'assistance militaire et du maintien de la paix coordonne l'aide à l'entraînement militaire que le Canada offre aux pays en voie de développement (aide financée par les crédits du Ministère) et collabore avec le ministère de la Défense nationale pour les questions internationales touchant le maintien de la paix, c'est-à-dire, entre autres, à propos de la participation des militaires canadiens aux opérations des Nations Unies: Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP), Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) et opérations de maintien de la paix et d'observation de l'ONU au Proche-Orient (Force d'urgence des Nations Unies ou FUNU, Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ou FUNOD et Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ou ONUST). La Section est également responsable des relations entre le Canada et Chypre. En outre, elle collabore aux préparatifs des visites navales, à la délivrance des autorisations diverses aux avions militaires, à l'affectation du personnel et du matériel des Forces armées canadiennes aux opérations internationales de secours à l'étranger et à l'organisation des visites outre-mer du Collège national de la défense.

La *Direction du désarmement et du contrôle des armements* donne des conseils et fait des recommandations sur les politiques à adopter dans le cadre de la participation canadienne aux négociations visant à mettre un terme à la course aux armements et à réduire l'ampleur des affrontements militaires. Elle travaille en étroite collaboration avec la Direction de la politique de contrôle des armements du ministère de la Défense nationale. Elle prépare des directives à l'intention des représentants canadiens qui assistent aux discussions sur le désarmement de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Conférence du Comité sur le désarmement (Genève), organisme de négociation qui fait rapport chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Comité cherche actuellement à réaliser des accords dans le secteur du contrôle des armements, entre autres, en ce qui concerne l'interdiction générale des essais d'armes nucléaires, de la mise au point, de la production et du stockage des armes chimiques et des modifications mésologiques à des fins militaires. La Direction s'attache également à promouvoir le régime international de non-prolifération et à mettre en œuvre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (T.N.P.) et le contrôle international des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Elle participe à la formulation et à la coordination des politiques canadiennes sur les questions connexes examinées par l'OTAN. Parmi les plus importantes, citons celles qui ont trait aux pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) qui se déroulent entre les États-Unis et l'Union soviétique et à l'égard desquelles les États-Unis consultent leurs alliés de l'OTAN, et les négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale (MBFR). La Direction apporte également son concours à la Direction des opérations juridiques et au ministère de la Défense nationale à propos de la préparation de la *Conférence diplomatique sur les droits de l'homme internationaux applicables dans les conflits armés* et des conférences internationales de la Croix-Rouge à l'occasion desquelles des experts gouvernementaux étudient les possibilités de restreindre l'usage des armes conventionnelles susceptibles de causer des souffrances inutiles ou des effets inconsidérés.

Sous la direction du directeur général des affaires juridiques, le *Bureau des affaires juridiques* remplit deux fonctions distinctes mais étroitement liées entre elles. Pour ce faire, il se divise en deux

directions, Consultations juridiques et Opérations juridiques, chacune relevant de son propre directeur.

C'est ainsi que le Bureau conseille le ministère des Affaires extérieures et les autres ministères sur les questions de droit international pour que le Canada tienne compte, dans la conduite de ses relations internationales, des principes de droit international déjà établis ou en voie de l'être. Il répond aux demandes des juristes, des universitaires et du public en général sur les questions de droit international.

Au niveau des opérations, le Bureau est directement responsable du rôle du Canada dans l'élaboration progressive du droit international, rôle qui doit tenir compte des intérêts canadiens. Par conséquent, il œuvre tout spécialement dans les domaines fort importants des relations internationales où le régime juridique est en pleine évolution ou en formation: il doit donc participer directement à l'élaboration des politiques. A cette fonction, il ajoute celle d'un service de consultations juridiques.

Le Bureau est chargé de maintenir une liaison entre les Affaires extérieures et le ministère de la Justice. De plus, il travaille étroitement avec le Bureau du personnel pour constituer, au sein du Service extérieur, un noyau de fonctionnaires versés dans les questions de droit et aptes à exercer des fonctions juridiques au Ministère et dans les missions.

La *Direction des consultations juridiques* comprend quatre sections. La Section des affaires économiques joue le rôle de conseiller juridique en matière de relations économiques internationales et coopère tout particulièrement avec le Bureau des affaires technologiques et économiques. La Section des traités prodigue des conseils sur l'interprétation des traités, apporte son aide dans la préparation et l'interprétation des accords internationaux, veille à ce que les traités auxquels le Canada a accédé soient conformes à ses obligations juridiques internationales et nationales, a la garde des archives des traités, fait enregistrer les traités aux Nations Unies, les publie dans le *Recueil des traités du Canada* et est responsable de leur dépôt devant le Parlement. La Section des consultations juridiques et constitutionnelles conseille sur les aspects constitutionnels des relations internationales du Canada, sur les problèmes se rattachant à la reconnaissance des États et des gouvernements, aux droits de l'homme, au droit d'asile, aux privilèges et immunités diplomatiques

et consulaires, aux aspects juridiques des questions administratives et consulaires et sur toute autre question internationale d'ordre juridique qui ne relève pas explicitement des autres sections du Bureau. La section des réclamations veille à la protection des intérêts des citoyens et du gouvernement du Canada en cas de torts ou dommages causés à des biens qu'ils possèdent à l'étranger.

La Direction des opérations juridiques constitue le fer de lance du Ministère pour un certain nombre de questions juridiques internationales dont beaucoup se rattachent de près aux Nations Unies et à leurs institutions spécialisées. Le travail de la Direction porte particulièrement sur la position du Canada à l'égard des questions examinées en Sixième Commission (juridique) de l'Assemblée générale des Nations Unies, et de sujets (tel le droit de l'espace extra-atmosphérique) traités par d'autres commissions de l'Assemblée. La Direction des opérations juridiques comprend quatre sections: la Section du droit de la mer, dont la compétence s'étend à tous les problèmes maritimes d'ordre juridique (eaux territoriales, zones de pêche et plateau continental, questions de souveraineté dans l'Arctique, utilisations pacifiques des fonds marins et de leurs ressources au-delà des limites de la juridiction nationale) et dont la principale responsabilité, à l'heure actuelle, touche la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer; la Section du droit de l'environnement et des pêches, qui doit veiller à l'unité de l'attitude canadienne à l'égard de l'activité juridique internationale dans le domaine de l'environnement humain et traite des questions de pollution qui se rattachent au droit de la mer et à la protection des pêches canadiennes; la Section des Nations Unies et de la planification juridique, qui s'occupe de la plupart des questions juridiques et humanitaires soumises à l'ONU et aide à planifier la politique canadienne touchant les problèmes quasi juridiques et à coordonner les relations du Ministère avec les milieux universitaires spécialisés en droit international; et la Section du droit international privé, qui aide la profession juridique et le public en matière de droit international privé, notamment en ce qui a trait à la pratique et la procédure civiles internationales se rattachant à la signification et à l'authentification des documents lors de procédures juridiques à l'étranger, ainsi qu'aux procédures d'extradition dans les cas intéressant directement le Canada (extraditions demandées par le Canada ou extraditions auxquelles il procède à la demande d'un autre pays).

Le *Bureau des services consulaires* se charge de toutes les questions consulaires à l'exception de la délivrance et du contrôle des passeports et autres titres de voyage, questions qui relèvent du Bureau des passeports. Comme le nombre des Canadiens qui voyagent et résident à l'étranger augmente constamment, le Bureau se trouve aux prises avec des problèmes consulaires dont la complexité et la diversité vont sans cesse croissant. Sous la tutelle du directeur général, le Bureau, qui comprend la Direction des opérations consulaires et celle de la politique consulaire, a la responsabilité de fournir une assistance consulaire quotidienne, d'offrir services et conseils aux Canadiens à l'étranger et de concevoir des plans à longue échéance pour permettre aux missions de veiller à la protection et à la sécurité des Canadiens à l'étranger.

La *Direction de la politique consulaire* est chargée de la rédaction des accords consulaires conclus par le Canada; elle agit également à titre de conseiller à propos des politiques et des pratiques consulaires dont elle évalue les répercussions dans bon nombre de secteurs (marine marchande du Canada, citoyenneté, immigration...). Elle se tient au courant de l'adoption au Canada de nouvelles lois susceptibles de toucher les Canadiens à l'étranger et complète ou modifie le *Manuel des instructions consulaires*; elle établit et distribue les circulaires contenant des directives aux missions à l'étranger; elle est responsable des programmes de formation en matière consulaire et est chargée de sensibiliser les voyageurs canadiens aux activités consulaires, en les mettant en garde contre des problèmes éventuels. Enfin, elle assure la liaison avec d'autres ministères et organismes qui s'intéressent aux questions de politique consulaire.

La *Direction des opérations consulaires* fournit des conseils et des directives aux missions en ce qui concerne les Canadiens en difficulté à l'étranger (qu'ils soient malades, blessés, incarcérés ou provisoirement démunis). Elle entre en contact avec les amis ou parents susceptibles d'aider les intéressés, offrant, au besoin, des prêts qui les tireront de leur embarras immédiat et leur permettront de rentrer au Canada. La Direction offre son aide à propos des mesures à prendre lors du décès d'un citoyen canadien à l'étranger et du règlement des successions; elle autorise la délivrance de visas diplomatiques et de visas de courtoisie aux fonctionnaires étrangers. En outre, elle répond aux demandes de renseignements concernant

les voyages à l'étranger, conseille les Canadiens résidant au Canada sur certaines questions, telle la double nationalité, et facilite l'obtention des certificats de naissance, de mariage et de décès ainsi que d'autres documents officiels délivrés par certaines autorités étrangères. Elle établit des plans d'urgence et tient à jour un registre des Canadiens qui résident à l'étranger. Enfin, elle fournit un représentant au Comité interministériel d'étude des demandes de statut de réfugié adressées au Canada.

Le *Bureau des passeports* relève directement de l'un des sous-secrétaires adjoints et délivre des passeports aux citoyens canadiens se trouvant au Canada. Il le fait par l'intermédiaire du bureau principal à Ottawa et des bureaux régionaux de Montréal, Toronto, Vancouver, Halifax, Edmonton et Winnipeg. Les bureaux régionaux s'acquittent également d'autres tâches pour le compte d'autres directions ou bureaux du Ministère; c'est ainsi qu'ils accueillent les dignitaires et les journalistes étrangers en visite, fournissent une aide locale en matière de questions consulaires, etc. Le nombre des passeports délivrés par les bureaux régionaux n'a cessé de s'accroître depuis leur création. (Les premiers bureaux apparurent en 1970.) Actuellement 55 p. cent de tous les passeports canadiens proviennent de ces bureaux. A l'étranger, le service des passeports est assuré par les missions diplomatiques et les bureaux consulaires et commerciaux du Canada.

Le Bureau des passeports délivre des certificats d'identité et, aux termes de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés, des titres de voyage aux étrangers qui, légalement reçus au Canada et y résidant, sont autorisés à en faire la demande.

En 1975, le Bureau a délivré 544 807 passeports à des Canadiens résidant au Canada. (Nos missions en ont délivré 36 612 à des Canadiens en voyage ou demeurant à l'étranger.) En outre, il a délivré 363 titres de voyage aux termes de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés et 1 548 certificats d'identité. Le nombre de demandes présentées au bureau des passeports a augmenté de 118 p. cent au cours de la dernière décennie.

Le *Bureau des affaires des Nations Unies* comprend la Direction des affaires politiques et institutionnelles de l'ONU et la Direction des affaires économiques et sociales de l'ONU. Il donne des conseils et coordonne le travail touchant l'application de la politique cana-

dienne relative aux Nations Unies, à leurs programmes et à l'ensemble des institutions spécialisées qui leur sont rattachées. Une des principales fonctions du Bureau et de ses directions consiste à prendre part à la sélection et la préparation des délégués canadiens qui participent aux nombreuses réunions de l'ONU, qui permettent de promouvoir les objectifs de la politique canadienne à l'échelle multilatérale. En plus de ce rôle principal — rôle coordonnateur — la Direction remplit de nombreuses fonctions et assure la liaison entre l'administration centrale et, d'une part, les missions permanentes auprès de l'ONU (à Genève et à New York), d'autre part, les autres missions canadiennes (en ce qui concerne la part de leurs activités intéressant les Nations Unies).

Comme son nom l'indique, la *Direction des affaires politiques et institutionnelles des Nations Unies* analyse de façon continue les conséquences politiques des événements qui se produisent au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale ou dans d'autres organismes de l'ONU et examine l'évolution du système onusien, sur le plan institutionnel, ainsi que les questions ayant trait à l'administration et à la procédure. La Direction préside et coordonne les activités du Comité interministériel sur le personnel des organisations intergouvernementales qui a pour but de promouvoir la sélection et le recrutement de Canadiens qualifiés destinés à occuper les postes supérieurs des secrétariats internationaux.

La *Direction des Affaires économiques et sociales des Nations Unies* a pour mission de coordonner les politiques et activités canadiennes concernant les questions de développement social et économique qui intéressent l'ONU, particulièrement celles du Conseil économique et social et de ses organismes auxiliaires, des organes spéciaux des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées. La Direction s'occupe également des questions internationales touchant la politique sociale, les droits de l'homme, les affaires humanitaires et la condition de la femme.

Le *Bureau des affaires publiques* est chargé de promouvoir les objectifs et les politiques du Canada à l'étranger et d'expliquer aux Canadiens les buts de notre politique étrangère et les activités du ministère des Affaires extérieures. Il se divise en deux groupes principaux qui assument les fonctions suivantes: le premier s'occupe de l'information et des relations publiques quotidiennes; le second

voit aux relations culturelles et universitaires et au développement de la compréhension mutuelle entre le Canada et les divers pays étrangers. Ces responsabilités supposent une liaison permanente avec les ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux, les organisations privées, les institutions et les particuliers. Le Bureau appuie tous les programmes du gouvernement fédéral à l'étranger.

Les programmes du Bureau des affaires publiques s'adressent principalement aux États-Unis, aux membres de la Communauté européenne et au Japon, et ceci en dépit du fait que les missions canadiennes soient toutes à même de répondre, dans une certaine mesure, aux demandes de renseignements qui leur sont adressées. Actuellement le Bureau se compose de la Direction des affaires culturelles, la Direction des affaires historiques, la Direction des relations publiques, la Direction des relations avec les universités, la Direction des services de l'information et le Programme des expositions universelles.

La *Direction des relations avec les universités* est chargée de coordonner et de promouvoir les relations entre le Ministère et les universités ou les groupes para-universitaires œuvrant dans des domaines liés aux études et à la recherche en matière de relations internationales. Par ailleurs, la Direction encourage les professeurs et les intellectuels qui s'intéressent aux relations internationales à participer à l'étude ainsi qu'à la formation à long terme de la politique étrangère canadienne. A ces fins, la Direction élabore et met en œuvre des programmes visant à établir et accroître les contacts avec des particuliers et des organismes en organisant des consultations, des colloques et des échanges de toutes sortes.

C'est par les soins de la Direction des relations avec les universités que s'effectue le détachement de hauts fonctionnaires auprès des universités. Ces « visiteurs du Service extérieur » sont détachés pour un an. Ils enseignent, participent à des discussions, se livrent à des recherches ou à d'autres activités liées aux affaires internationales. Chaque année, la Direction dresse une liste des fonctionnaires disposés à participer à des colloques dans des universités ou à prendre la parole devant des groupes intéressés, universitaires ou autres. On espère ainsi faire naître une critique constructive en encourageant un dialogue éclairé et permanent entre les fonctionnaires chargés de

mettre en œuvre la politique étrangère et les universitaires et autres membres de la collectivité qui se livrent à la recherche et à la réflexion dans le domaine des affaires internationales.

La Direction voit aussi au développement des études canadiennes à l'étranger. Ce nouveau programme englobe maintenant les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, le Japon, la Belgique, l'Allemagne et l'Italie. On encourage les études canadiennes dans certaines universités de ces pays par la visite de spécialistes canadiens, la tenue périodique de colloques et de conférences, un programme destiné aux érudits désireux d'approfondir leurs connaissances au Canada, même l'envoi de livres, de revues savantes et de bulletins d'information sur les disciplines des études canadiennes et par une aide aux associations qui s'y intéressent.

La *Direction des affaires culturelles* se charge de multiplier les liens culturels entre le Canada et les pays étrangers, activité dont le but premier est de rehausser l'image des Canadiens en tant que créateurs d'œuvres culturelles de qualité, et qui offre aux artistes et universitaires canadiens l'occasion de comparer, d'apprendre, de se mesurer à d'autres dans un contexte international. En renouvelant et en approfondissant ses relations culturelles avec tous les pays, notamment ceux qu'il considère importants sur le plan économique et politique, le Canada appuie les grands objectifs de sa politique étrangère, à savoir améliorer la compréhension, resserrer les contacts et accroître l'estime mutuelle entre les nations. Les programmes culturels sont axés, d'une part, sur l'échange des personnes, notamment de spécialistes de l'éducation, des activités socio-culturelles et des arts (programmes de bourses; échanges de jeunes, de professeurs, de fonctionnaires et de techniciens; aide aux artistes et aux érudits étrangers désireux de visiter le Canada et d'y travailler; participation canadienne aux conférences internationales sur l'éducation et aux festivals culturels), et, d'autre part, sur le rayonnement culturel qu'assurent des tournées de compagnies canadiennes à l'étranger, des expositions d'art visuel, des programmes de dons de livres ainsi que des manifestations culturelles comme la «Semaine du Canada». C'est le Programme des affaires publiques des ambassades et missions canadiennes qui coordonne ces activités à l'étranger. A Paris, Bruxelles et Londres, les artistes canadiens peuvent se produire dans certains cadres prévus à cet effet. La Direction des affaires culturelles organise et administre les programmes culturels en vertu des accords

officiels signés avec certains pays et en vertu d'arrangements officieux avec d'autres. Elle coordonne aussi certains aspects de la participation du Canada à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et établit un lien entre les comités sur l'éducation de l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) et du Secrétariat du Commonwealth. En outre, elle assure le contact avec d'autres organismes et associations culturels chargés de promouvoir le savoir et les arts canadiens à l'étranger et veille à tenir les organisations canadiennes au courant des activités culturelles se déroulant à l'extérieur du pays. Sont également de sa compétence les questions relevant des accords internationaux sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

La *Direction des services de l'information* fournit aux missions les moyens matériels de réaliser à l'étranger les programmes d'information publique qu'elle dirige. Elle rédige les documents d'information et dirige des projets qui vont dans le sens des politiques et des programmes actuels du gouvernement et qui sont adaptés aux besoins des destinataires. Ses activités journalières font appel à tous les *media* et couvrent un large éventail de sujets. Les missions reçoivent des documents d'actualité afin de répondre aux demandes de renseignements du public et la Direction entreprend des recherches spéciales en cas de questions détaillées. Elle diffuse à l'intention de certains publics des publications multilingues portant sur divers aspects du Canada ou présentant les positions et politiques canadiennes. Parmi les principales, citons *Hebdo Canada*, où paraissent articles et nouvelles à l'intention des *media* et *Voici le Canada*, conçue pour les écoles et le grand public. Mentionnons aussi *Perspectives internationales*, revue bimestrielle bilingue dans laquelle les spécialistes des affaires étrangères expriment leurs opinions. La Direction, par ailleurs, distribue à l'étranger, en plus de ses propres publications, des brochures et des livres achetés à des maisons d'édition privées. Elle commande également ou se procure auprès de l'Office national du film ou de cinéastes privés des films conformes aux objectifs internationaux du Canada. Elle s'est entendue avec la société Radio-Canada afin d'obtenir ou de faire produire des émissions de télévision à l'intention des missions. Elle diffuse des disques, des enregistrements et des émissions radiophoniques en collaboration avec Radio-Canada international. Des stands et des kiosques sont montés puis exposés à l'étranger, souvent en collaboration avec

le Centre des expositions du gouvernement canadien et d'autres ministères. Les missions reçoivent des articles illustrés, des photo-reportages et des pages documentaires qu'elles feront insérer dans les publications de l'endroit ou, dans le cas de missions importantes, dans les périodiques qu'elles publient dans la langue du pays. Des documents de base sont préparés à l'intention des agents de mission invités à prendre la parole en public. Dans le but de renforcer les relations avec les *media* d'information étrangers et les milieux influents des autres pays, des journalistes et des personnalités qui influencent l'opinion publique sont invités au Canada pour assister à des séances d'information et se familiariser avec notre pays. La Direction lance aussi des projets spéciaux: elle organise des «Semaines du Canada», des campagnes de relations publiques axées sur des thèmes importants de politique, présente des montages audiovisuels illustrant des événements particuliers, s'occupe des relations publiques à l'occasion des visites du ministre à l'étranger et marque, par certaines manifestations, les anniversaires importants et les événements internationaux.

La *Direction des relations publiques* œuvre tant à l'échelle nationale qu'internationale. Elle fournit aux missions canadiennes à l'étranger, sur une base générale et sélective, de la documentation et des renseignements sur les politiques susceptibles de promouvoir les objectifs canadiens. Au pays, en collaboration avec d'autres directions du Ministère, elle coopère avec les groupes et les particuliers que les questions de politique étrangère et les activités du Ministère intéressent. Elle fournit des renseignements de base sur la politique étrangère et conseille les autres directions sur ce qu'impliquent certains faits et recommandations en matière de politiques du point de vue des relations publiques. Elle assure aussi les liaisons nationales et internationales dans le domaine sportif et se charge des relations publiques nationales liées à la participation directe ou indirecte du Canada à l'OTAN, l'ONU, la C.E.E. et au Commonwealth.

Le Programme des expositions universelles est chargé de représenter le Canada auprès du Bureau international des expositions à Paris et d'assurer la liaison entre eux. En fonction des invitations reçues, il établit le programme de la participation canadienne aux expositions universelles, évalue l'intérêt qu'elles revêtent sur le plan interministériel et formule les recommandations pertinentes. En

outre, il prend les mesures propres à assurer la collaboration du Canada à ces manifestations.

La *Direction des affaires historiques* a pour fonction de consulter les dossiers des archives du Ministère, fait des recherches d'ordre historique dans le domaine des affaires étrangères et prépare, à l'usage du Ministère, la documentation touchant les problèmes internationaux. Elle s'occupe des demandes présentées par ceux qui se consacrent à l'étude des relations extérieures du Canada et qui désirent avoir accès aux archives du Ministère, et leur vient en aide dans la mesure du possible. La Direction est aussi chargée du nouveau programme d'enregistrements historiques.

Une des principales tâches de la Direction consiste à réunir et à mettre en forme les documents officiels qui sont publiés dans la série *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, dont sept volumes ont déjà paru. Le huitième volume (1939-1941) paraîtra sous peu et le travail de préparation d'autres volumes, qui porteront sur la période 1941-1947, progresse rapidement. A l'occasion, la Direction entreprend des recherches particulières. C'est ainsi qu'elle compile et publie des documents portant sur les relations préconfédératives avec Terre-Neuve (1935-1949). Le premier des deux tomes de cette œuvre a été publié en 1975.

La Direction établit aussi un lien entre le Ministère et l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, institution officielle de l'Organisation des États américains.

Le *Bureau de la coordination* coordonne et élabore les lignes de conduite qui touchent le rôle des provinces dans les relations internationales du Canada et dans ses activités au sein des institutions du Commonwealth et de la francophonie. Il comprend trois directions: Coordination fédérale-provinciale, Institutions du Commonwealth et Institutions francophones.

La *Direction de la coordination fédérale-provinciale* s'occupe principalement d'élaborer des lignes de conduite et des pratiques qui répondent aux intérêts des provinces sur le plan international, tout en respectant le rôle de premier plan qui revient au gouvernement fédéral dans le domaine des relations internationales. Elle cherche donc à coordonner les activités des autres directions, celles des

missions canadiennes à l'étranger et des autres ministères et organismes fédéraux pour que les démarches du Canada sur le plan international reflètent parfaitement son caractère fédéral. Elle essaie d'entretenir des contacts étroits et suivis avec les fonctionnaires provinciaux pour bien connaître les buts et politiques des provinces à propos des questions internationales qui les intéressent et elle élabore continuellement des méthodes devant permettre aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral de se consulter de façon suivie sur les nombreux aspects des activités canadiennes dans ce domaine.

En outre, la Direction dispense un certain nombre de services aux provinces. Elle met le réseau des missions du Ministère à l'étranger et leur système de télécommunications à la disposition des représentants provinciaux. Elle organise les visites de plus en plus nombreuses de représentants provinciaux à l'étranger ainsi que les visites de représentants étrangers dans les provinces. Elle facilite les contacts entre les provinces et les gouvernements étrangers, dans le cadre des relations internationales habituelles. Elle cherche à faire en sorte que les provinces soient représentées au sein des délégations canadiennes qui prennent part aux conférences internationales traitant de questions qui les intéressent. Elle consulte régulièrement les provinces en ce qui concerne la conclusion par le Canada d'accords internationaux touchant des domaines qui sont de leur ressort. Elle poursuit également l'élaboration de méthodes qui permettront de communiquer aux provinces, de façon régulière, divers renseignements et une documentation ayant trait aux questions internationales qui les touchent.

La *Direction des institutions du Commonwealth* est chargée de coordonner l'application de la politique du gouvernement à l'égard du Commonwealth et la participation de ce dernier aux activités de consultation et de coopération de l'association. Elle doit notamment faciliter la participation canadienne aux réunions des chefs de gouvernement du Commonwealth et aux réunions habituelles et spéciales du Commonwealth, tant au niveau des ministres que des fonctionnaires. Pour ce qui est de la coopération fonctionnelle avec le Commonwealth, la Direction, en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, conseille le Canada sur sa participation aux nombreux programmes du Commonwealth. Dans l'exercice de ces fonctions, la Direction sert, au Canada, de

point de convergence des communications avec le secrétariat du Commonwealth, organisme chargé de fournir à l'organisation centrale une consultation et une collaboration mixtes dans de nombreux secteurs. En outre, elle joue un rôle de conseiller et assure la liaison pour ce qui est de la participation du Canada à plus de trois cents institutions, associations et organisations non gouvernementales associées au Commonwealth. Dans l'exercice de ses responsabilités, la Direction s'efforce de maintenir et développer les accords, de plus en plus précieux, de coopération et de consultation qui, de nos jours, sont la raison d'être du Commonwealth.

La *Direction des institutions francophones* assure la coordination des relations multilatérales que le Canada entretient avec la trentaine de pays qui constituent la francophonie, de même qu'avec les instances intergouvernementales et les nombreuses associations internationales privées francophones.

Sur le plan gouvernemental, la Direction collabore à la formulation et à la mise en œuvre de la politique multilatérale du Canada à l'égard des pays francophones, des institutions et des programmes de la francophonie internationale. La Direction est ainsi appelée à unifier la politique canadienne lors de sa formulation et de son application aux délibérations des institutions de l'Agence de coopération culturelle et technique, principal instrument de la francophonie qui, depuis sa création en 1970, réunit une vingtaine de pays membres, deux États associés ainsi que le Québec en qualité de gouvernement participant. Elle assure ainsi la participation du gouvernement canadien et de ceux des provinces intéressées aux programmes et aux activités de l'Agence.

Elle coordonne également la participation canadienne aux deux grandes conférences ministérielles francophones dont le Canada est membre, soit la Conférence des ministres de l'Éducation, et celle des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française.

Dans le secteur privé, elle assure un lien permanent avec les associations et les organismes internationaux privés du monde francophone auxquels elle apporte son concours afin que le Canada y joue le rôle réel qui doit lui revenir.

Bureaux administratifs

Les bureaux administratifs forment le dernier élément de la structure de l'administration centrale. Ce sont: le Bureau des communications et des services généraux, le Bureau des finances et de l'administration, le Bureau du personnel et le Bureau des biens. Ces bureaux de soutien administratif ont la responsabilité de faire fonctionner les rouages sur lesquels reposent les opérations extrêmement étendues du Ministère dont ils doivent, en collaboration avec les bureaux géographiques, gérer les ressources.

Le *Bureau des communications et des services généraux* comprend la Direction des services centraux, la Direction des services de la bibliothèque, la Direction des archives, la Direction des systèmes d'information et la Direction des télécommunications.

La *Direction des services centraux* assure une diversité de services généraux de soutien à l'administration centrale du Ministère à Ottawa. Elle détermine, en détail, les exigences des services de l'immeuble Lester B. Pearson en matière de locaux, d'ameublement et d'équipement; elle gère les services de téléphone et de stationnement. Elle est également chargée de la rédaction et de la publication de manuels, rapports et circulaires nécessaires à la bonne marche du Ministère.

La *Direction des services de bibliothèque* s'occupe d'une bibliothèque principale et d'une succursale spécialisée en droit international aménagées, toutes deux, dans les locaux de l'administration centrale du Ministère. Non seulement elle met à la disposition des agents et autres employés l'information concernant l'activité du Ministère, mais encore elle sert de centre de recherches aux enseignants et aux étudiants des universités ainsi qu'aux chercheurs canadiens et étrangers. En outre, elle participe à la planification et à l'établissement des bibliothèques de référence des missions dont elle assure également la gestion: elle achète des livres et des documents qui leur sont destinés, participe au choix des méthodes et des systèmes de bibliothéconomie qu'elles adoptent, forme leur personnel et offre des services de bibliographie et de recherche.

La *Direction des archives* est chargée de la garde des archives de l'administration centrale et exerce un contrôle fonctionnel sur le service des archives des missions canadiennes à l'étranger. Elle

assure la classification de toute la correspondance officielle selon un système appliqué par tous les services du Ministère (classification avec renvois). Elle forme le personnel préposé aux archives des missions. Elle détermine quels dossiers il convient de conserver ou de détruire; elle assure des services de recherche et de référence pour la localisation des renseignements contenus dans les dossiers inactifs et actifs. Elle offre également aux missions des services de reprographie et de diffusion dont elles peuvent avoir besoin pour reproduire des pièces de leur correspondance à des fins d'information.

La Direction des archives est également chargée d'assurer les services de valise diplomatique, de courrier ordinaire et de messagers. Elle dispose, en outre, d'un parc automobile pour le transport du courrier, du matériel et des approvisionnements du Ministère.

Le va-et-vient sans cesse croissant de renseignements complexes et indispensables à la conduite efficace des relations extérieures du Canada impose de nouvelles servitudes à l'intérieur du Ministère. En raison de l'«explosion de l'information» et de la rapidité des communications, il devient de plus en plus difficile de donner satisfaction aux demandes de renseignements au moyen des pratiques traditionnelles de traitement des archives. C'est pourquoi, en 1975, on a nommé un *directeur des systèmes d'information* dont la fonction est d'élaborer et de mettre en œuvre, en étroite collaboration avec la Direction des archives, les recommandations portant sur la mise au point d'un nouveau système d'information.

La *Direction des télécommunications* est chargée de l'administration et de l'exploitation du réseau canadien de communications diplomatiques qui assure l'envoi et la réception des dépêches par télégraphe, téléscripteur ou télex, ainsi que les services des courriers diplomatiques entre Ottawa et les missions à l'étranger. Elle voit aussi à l'installation et à l'entretien du service téléphonique dans certaines missions; elle organise des cours de formation pour les communicateurs, les techniciens et les employés d'autres secteurs. Elle s'occupe enfin de l'achat, de la location et de l'entretien de tout le matériel de télécommunications. Son service de soutien technique est responsable d'un grand nombre d'installations électroniques et techniques à l'administration centrale et à l'étranger.

Le *Bureau des finances et de l'administration* fournit des services de soutien au Ministère par l'entremise de deux directions — la

Direction des finances et la Direction des services de gestion — et de six contrôleurs régionaux. Conformément aux directives du gouvernement, ces services de soutien travaillent en collaboration avec ceux d'autres ministères pour la plupart des opérations de l'État à l'étranger, à l'exception des opérations militaires. Le Ministère a adopté, conformément à la politique du gouvernement, un régime décentralisé de gestion financière qui devrait permettre une administration plus souple et plus efficace de ses programmes à l'étranger.

La *Direction des finances* assure une vaste gamme de services comptables et financiers au Ministère: préparation des prévisions budgétaires annuelles pour les programmes, qui doivent être soumises au Conseil du Trésor, contrôles financiers des comptes ministériels, comptabilité fiscale et présentation de rapports au receveur général, prévision de caisse à l'intention du ministère des Finances, mise au point de la partie des *Comptes publics* qui intéresse le Ministère et vérification de toutes les dépenses et de toutes les recettes en fonction des politiques et des règlements parlementaires, administratifs et ministériels.

Par suite de l'intégration des services de soutien administratif pour ce qui est des activités à l'étranger, la Direction établit maintenant les pratiques financières que doivent suivre tous les ministères du gouvernement canadien dans les missions à l'étranger.

La Direction fournit également conseils et assistance aux bureaux et directions de l'administration centrale, ainsi qu'aux missions à l'étranger, relativement à la comptabilité, à la rédaction de rapports et à l'interprétation des lignes directrices et des règlements en matière de politiques; elle supervise le système d'information de gestion, assure le paiement de subventions, contributions et cotisations aux organisations internationales, administre deux avances de fonds de roulement destinées au financement des activités du personnel gouvernemental à l'étranger et des prêts qui leur sont consentis, assure la comptabilité de revenus et les services de recouvrement et prépare, s'il y a lieu, des prévisions budgétaires et des états spéciaux.

La *Direction des services de gestion* joue, d'une manière générale, un rôle d'expert-conseil en gestion interne et systèmes pour le compte du Ministère. Elle examine des situations ou des

problèmes donnés qui se posent à l'administration centrale ou dans les missions.

Cette Direction, ayant pour objectif particulier d'élaborer progressivement un système informatique intégré de gestion qui réponde à tous les besoins du Ministère, est chargée d'examiner et d'évaluer chaque nouvelle utilisation de l'informatique que l'on se propose d'introduire au Ministère. Elle s'occupe en outre de la programmation de tous les ordinateurs.

Le *Bureau des biens* est chargé d'aménager, de fournir et de gérer de manière fonctionnelle tous les biens immobiliers et le matériel² de l'État que le Ministère des Affaires extérieures met à la disposition de ses services dans le cadre des opérations intégrées du gouvernement à l'étranger. Le Bureau a été créé pour gérer un programme de logement élargi qui prévoit que l'État augmentera systématiquement l'achat de bureaux et de résidences à l'étranger. Quatre directions composent le Bureau: la Direction de l'aménagement des installations, la Direction de la gestion des biens, la Direction de la gestion du matériel et la Direction de la politique (planification et coordination).

La *Direction de l'aménagement des installations* voit à la conception, l'aménagement, et la construction des immeubles et des ensembles polyvalents nécessaires aux opérations intégrées du Canada à l'étranger; c'est-à-dire qu'elle étudie les exigences auxquelles les programmes doivent répondre, participe au choix des emplacements, de la conception architecturale (par l'intermédiaire d'experts-conseils), de la décoration intérieure et assure la coordination des projets d'ingénierie. Elle veille aussi à la préparation de projets de décoration concernant les locaux du Ministère (à Ottawa) et à l'établissement des normes pour l'ameublement des chancelleries, des résidences officielles et des demeures du personnel de niveau ministériel.

La *Direction de la gestion du matériel* est chargée d'assurer le soutien matériel des missions et des organismes du gouvernement canadien dont les services de soutien administratif à l'étranger ont été intégrés, ainsi que du siège du ministère des Affaires extérieures. Elle doit donc, plus précisément, déterminer les besoins, cataloguer,

²*Matériel*: tout bien public meuble, à l'exception de l'argent alloué à un ministère dans le cadre de ses opérations (Définition du Conseil du Trésor).

expédier et distribuer, entreposer, entretenir et réparer le matériel; s'en défaire quand il n'est plus en état de servir et tenir la comptabilité y afférente. Une de ses principales tâches consiste à acheter, aux sources autorisées, le mobilier et l'équipement des chancelleries, des résidences officielles et des appartements réservés au personnel; à élaborer les normes concernant le matériel électrique et mécanique — à usage technique ou domestique — utilisable dans des conditions climatiques particulières, ou difficiles, ainsi que dans des milieux sous-développés du point de vue technologique; et à faire l'acquisition de ce matériel.

La *Direction de la politique — planification et coordination* assure la planification et la programmation à court et à long terme de la construction, de l'approvisionnement, de l'entretien et des acquisitions du Bureau. Ces responsabilités supposent la détermination des exigences premières, l'élaboration d'une politique régissant les biens, la prévision des programmes et l'établissement des budgets, le contrôle des finances et la préparation des soumissions au Conseil du Trésor. La Direction se charge également de la révision, de la détermination et de l'unification des normes et des politiques portant sur toute la gamme des activités auxquelles se livre le Bureau en matière de logement.

La *Direction de la gestion des biens* est chargée de se procurer des biens immobiliers, soit en les achetant soit en les louant au nom du gouvernement. Elle voit à la remise en condition des immeubles, de même qu'à l'entretien et à l'exploitation des biens (chancelleries, bureaux, résidences officielles, appartements du personnel, bâtiments auxiliaires et terrains) que le Ministère possède à l'étranger. Ce service de gestion est offert à tous les ministères fédéraux intégrés devant occuper des locaux à l'étranger, sauf aux postes militaires opérationnels. Les bâtiments achetés ou loués par l'État sont gérés et entretenus conformément aux directives et conseils techniques de la Direction qu'on laisse aux missions le soin d'appliquer.

Le *Bureau du personnel* est composé de la Direction de la planification et du perfectionnement du personnel, de la Direction des affectations du personnel et de la Direction des relations de travail et de la rémunération.

La *Direction de la planification et du perfectionnement du personnel* est chargée de la planification des ressources en personnel,

c'est-à-dire des prévisions de l'effectif, de la comptabilité et des rapports relatifs à l'utilisation du personnel; de la désignation des postes en fonction du degré de connaissance des deux langues officielles exigé des titulaires et fait subir les épreuves linguistiques. Elle voit à la mise au point et à l'application des programmes de formation, notamment dans le domaine linguistique; à la direction de projets spéciaux et d'études visant à accroître l'efficacité de la gestion; à l'application des politiques devant instituer l'égalité des chances; à l'utilisation rationnelle des ressources en personnel et à l'administration d'un régime de classification des emplois afin de déterminer la valeur relative des emplois au Ministère.

La *Direction du personnel (affectations)* est chargée de prendre les mesures relatives au recrutement, aux affectations, aux nominations, aux détachements, aux mutations et aux départs des employés du Ministère recrutés au Canada (à l'exception du personnel du Bureau des passeports) — y compris des agents, des commis, des sténographes, des communicateurs, des agents de sécurité et du personnel spécialisé — qui représentaient un effectif global de 3 062 personnes au 31 janvier 1976. Elle est également responsable de la mise en application des systèmes d'appréciation et d'avancement intéressant toutes les catégories du personnel. En outre, la Direction se charge des dispositions administratives touchant l'affectation à l'étranger et la désignation du personnel d'autres ministères et organismes de l'État dans les missions. Elle joue le rôle de conseiller et d'orienteur auprès du personnel et c'est d'elle que relèvent les nombreuses questions d'ordre général concernant le personnel qui touchent directement les affectations des fonctionnaires du Service extérieur.

La *Direction des relations de travail et de la rémunération* est chargée d'élaborer, de réviser et d'appliquer la politique du Ministère à l'égard des conditions de service, des conditions de travail, des voyages et des déplacements à l'étranger; de gérer le service des traitements et des indemnités et d'appliquer la politique régissant le logement à l'étranger. Elle s'occupe aussi des congés et des registres de présence, des pensions de retraite et de la participation des employés aux régimes d'assurance-hospitalisation et de soins médicaux; des relations de travail; de la santé et de la sécurité des employés à l'étranger; de l'orientation du personnel en matière de sécurité sociale; de la conception et de la mise en pratique

des systèmes et des méthodes qui résultent de dispositions statutaires, des directives de l'administration centrale et des conventions collectives; de l'administration des employés recrutés sur place à l'étranger; de la prise de dispositions nécessaires aux voyages et aux déménagements des employés du Ministère et du personnel des opérations étrangères du ministère de l'Industrie et du Commerce et de celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; de la mise au point et de l'administration de modalités spéciales concernant le vote des fonctionnaires travaillant à l'étranger.

Missions à l'étranger

Les missions diplomatiques et les bureaux consulaires du Canada font partie intégrante du Ministère. Les chefs de missions consulaires ou diplomatiques sont comptables au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et reçoivent leurs directives de lui.

Le personnel diplomatique d'une ambassade se compose de l'ambassadeur, auquel sont adjoints un ou plusieurs agents du Service extérieur. (Ces derniers se voient aussi confier des fonctions consulaires dans la mesure où le volume du travail de cet ordre l'exige.) Si les services consulaires occupent des bureaux distincts, ils sont placés sous la direction générale du chef de la mission diplomatique du pays, tout en recevant, pour ce qui est des questions de détail, des instructions de la direction compétente du Ministère.

Une partie du travail des missions consiste à diffuser des renseignements sur le Canada, tâche assumée dans certaines missions par des agents d'information à plein temps; ailleurs, ce travail est confié à d'autres agents. Lorsqu'il n'y a ni représentant diplomatique, ou consulaire, cette tâche revient aux délégués commerciaux ou à d'autres fonctionnaires canadiens en poste dans le pays.

Certaines missions se voient adjoindre des fonctionnaires d'autres ministères fédéraux: agents d'immigration, délégués commerciaux, attachés militaires, navals, de l'air et autres. Bien que ceux-ci relèvent de leurs propres chefs en fonction à Ottawa, ils travaillent sous la surveillance et la direction générales du chef de la mission.

Les missions à l'étranger ont pour fonctions:

- a) de négocier avec le gouvernement auprès duquel elles sont accréditées;

- b) d'informer le gouvernement fédéral des événements importants, politiques ou autres, qui se produisent dans les pays où elles se trouvent;
- c) de veiller aux intérêts du Canada dans ces pays;
- d) de venir en aide aux Canadiens qui se trouvent dans ces pays;
- e) de diffuser des renseignements sur le Canada.

Grâce à un échange constant de dépêches, le Ministère et ses missions demeurent en rapport étroit sur toutes les questions de ce genre.

Service extérieur

Entrer dans le Service extérieur c'est s'engager dans une carrière où le choix et l'avancement se font au mérite. (La préférence est accordée aux citoyens canadiens.)

ANNEXE

DIRECTIONS GÉOGRAPHIQUES AVEC PAYS ET TERRITOIRES DÉSIGNÉS

Bureau des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient

Direction de l'Afrique anglophone

Afrique du Sud
Angola
Botswana
Cap-Vert
Éthiopie
Gambie
Ghana
Guinée-Bissau
Kenya
Lesotho
Libéria
Malawi
Maurice (île)
Mozambique
Namibie
Nigéria
Ouganda
Rhodésie
São Tomé-et-Principe
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Souaziland
Soudan
Territoire français des
Afars et Issas
Tanzanie
Zambie

Direction du Moyen-Orient

Arabie Saoudite
Bahreïn
Égypte
Émirats arabes unis
Irak
Iran
Israël
Jordanie
Koweït

Direction de l'Afrique francophone et Maghreb

Algérie
Bénin, République populaire du
Burundi
Cameroun
Congo
Côte d'Ivoire
Gabon
Guinée
Guinée équatoriale
Haute-Volta
Madagascar
Mali
Maroc
Mauritanie
Niger
République Centrafricaine
Rwanda
Sahara espagnol
Sénégal
Tchad
Togo
Tunisie
Zaïre

Liban
Libye
Oman
Qatar
Syrie
Yémen, République arabe du
(Yémen du Nord)
Yémen, République démocratique
populaire du (Yémen du Sud)

Bureau des affaires de l'Asie et du Pacifique

Direction de l'Asie de l'Est

Birmanie
Cambodge
Chine, République populaire de
Hong Kong
Laos
Mongolie
Thaïlande
Viet-Nam,
République socialiste du

Direction du Pacifique

Australie
Corée, République de
Indonésie
Japon
Malaysia
Nouvelle-Zélande
Océanie
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
Samoa
Singapour

Direction de l'Asie du Sud

Afghanistan
Bangladesh
Bhoutan
Inde
Maldives
Népal
Pakistan
Sri Lanka

Bureau des affaires d'Europe

Direction de l'Europe de l'Est

Albanie
Allemagne, République
démocratique d'
Bulgarie
Hongrie
Pologne
Roumanie
Tchécoslovaquie
URSS
Yougoslavie

Direction de l'Europe du Nord-Ouest

Danemark
Finlande
Grande-Bretagne
Irlande
Islande
Norvège
Suède

Direction de l'Europe de l'Ouest

Allemagne, République
fédérale d'
Andorre
Autriche
Belgique
Chypre
Espagne
France
Grèce
Italie
Liechtenstein
Luxembourg
Malte
Monaco

Pays-Bas
Portugal
Saint-Marin
Saint-Siège
Suisse
Turquie

Bureau des affaires de l'hémisphère occidental

Direction des Caraïbes

Antigua
Bahamas
Barbade (La)
Belize
Bermudes
Dominique
Grenade
Guyane
Îles Caïmans
Îles Vierges (G.-B.)
Jamaïque
Montserrat
Saint-Christophe-Niève-Anguilla
Sainte-Lucie
Saint-Vincent
Surinam
Trinité-et-Tobago
Îles Turks et Caïcos

Direction de l'Amérique latine

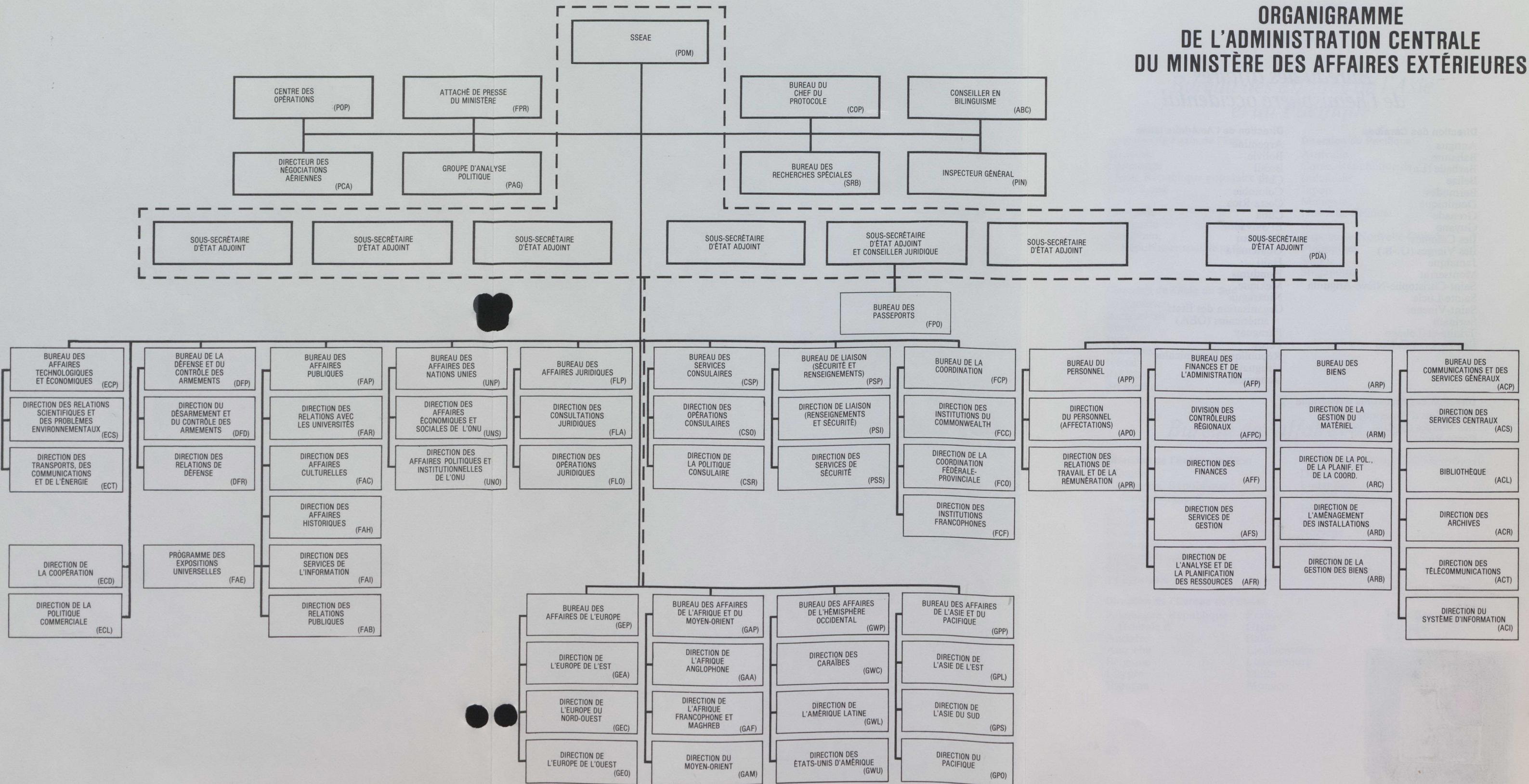
Argentine
Bolivie
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
El Salvador
Équateur
Guatemala
Haïti
Honduras
Mexique
Nicaragua
Organisation des États
américains (OEA)
Paraguay
Pérou
République Dominicaine
Uruguay
Venezuela

Direction des États-Unis d'Amérique

États-Unis d'Amérique
Îles Vierges (É.-U.)
Porto-Rico



ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007279 4

DOCS

CA1 EA9 R69 FRE

nov. 1976

Le Ministère des affaires
extérieures. -- affaires

53546047 .B4358971

53546047



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

